

JLB/NT/ED/COMITE

Le Président

OBJET : **convocation réunion  
du Comité syndical.**

à

Mesdames et Messieurs les  
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 21/09/2022

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu le :

**Mardi 27 septembre 2022 à 18h00**

**Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE**

**Considérant le contexte d'état d'urgence sanitaire et les mesures gouvernementales en vigueur (horaires/interdictions/règles barrières).**

Comme convenu au dernier Comité Syndical, présentation et échanges en présence de la SAP avant l'assemblée plénière,

**ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL**

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.

## **DOMAINE SKIABLE**

1. Tarifs publics des remontées mécaniques pour l'hiver 2022-2023
2. Tarifs publics sociaux et jeunesse des remontées mécaniques pour l'hiver 2022-2023

## **INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES**

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

~~SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
B.P. 62  
73211 AIME CEDEX~~

# POUVOIR

Je soussigné(e), ....., donne pouvoir à M  
....., membre du Comité syndical pour me  
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura  
lieu le (*mention manuscrite*) :

A ....., le .....

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

\*\*\*\*\*

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.